



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montagne

Question écrite n° 68587

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les retards que connaît l'application des contrats de massifs. Il lui rappelle que ces contrats devaient être en application depuis l'année 2000 ; malheureusement, pour l'instant, dans la région Midi-Pyrénées, aucun crédit n'a été débloqué pour le pastoralisme. Ainsi, depuis deux ans, aucune opération d'aménagement et de modernisation de l'élevage pyrénéen n'a pu être entreprise. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin que ces crédits puissent être affectés aux projets en cours dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au retard que connaît l'application des contrats de massifs en matière de pastoralisme dans la région Midi-Pyrénées. La mise en place de crédits consacrés au pastoralisme a rencontré des difficultés de calendrier liées à la signature tardive de la convention interrégionale du massif des Pyrénées par l'ensemble des partenaires et, d'autre part, à la validation du plan de développement rural national. Ces obstacles étant à présent levés, le déblocage des crédits interviendra rapidement. En effet, les dossiers proposés en 2001 ont été présentés à la programmation au cours de la réunion du comité interrégional paritaire du 27 février 2002, qui a également examiné les premiers dossiers de l'année 2002. Lors de ce comité, ont été programmés 1 084 729 euros de crédits d'Etat et 514 138 euros de crédits issus du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68587

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6399

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 1996